GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

FRANCE 2030

Concours Butterfly 2050 « Dessine ton futur » - Saison 2 Règlement

Dans le cadre du plan d'investissement France 2030, le concours « Butterfly 2050 - Dessine ton futur » est une initiative collaborative qui s'adresse aux établissements et à leurs étudiants/élèves, en les invitant à imaginer la France en 2050 à travers des scénarios prospectifs décrivant un futur désirable.

Les établissements peuvent participer soit en tant que porteur de projet, soit en tant que simple partenaire.

Chaque équipe inscrite doit être composée de 5 à 6 étudiants issus de différentes disciplines. Pendant le concours, chaque équipe est accompagnée d'un référent d'équipe dont la mission est d'accompagner le groupe tout au long du parcours.

Crée par le secrétariat général pour l'investissement, un service du Premier ministre en charge du plan France 2030, le concours Butterfly 2050 entame sa deuxième saison.

Les établissement souhaitant participer au concours sont invités à déposer leur dossier de candidature en ligne sur la plateforme Démarches Simplifiées : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/concours-butterfly-2050-dessine-ton-futur-edition--2

Le concours Butterfly 2050 est ouvert jusqu'au 06/12/2024 à 12h00 (midi, heure de Paris).

AMI « Compétences et Métiers d'Avenir »

Sommaire

2– Sommaire

3– Présentation du Concours
- _ Le concept
- _ Le public

5– Organisation du concours
- _ Des équipes pluridisciplinaires
- _ Quatre thématiques et un livrable

5– L'attribution des prix
- _ Pré-sélection
- _ Prix et lots

6– Inscription et participation
- _ Modalités d'inscription et de participation
- _ Frais d'inscription et de participation
- _ Contact

6– Propriété intellectuelle

6– Communication

6– Acceptation et règlement

7– Informatique et liberté

Présentation du concours

Quel sera notre monde en 2050 ? Comment y vivrons-nous ? Est-ce que nous y serons bien ? Quelle y sera la place de l'humanité ?

Les défis du futur sont nombreux et complexes. Espoirs et appréhensions cohabitent. Alors que tout s'accélère, 2050 paraît bien lointain et incertain. Pourtant, 2050 se prépare dès aujourd'hui.

L'Etat, avec le plan d'investissement France 2030 y contribue au quotidien par ses investissements massifs dans la recherche, l'innovation, l'industrialisation et la formation aux métiers d'avenir, afin d'imaginer un avenir prometteur pour les générations futures.

Et si imaginer notre avenir devenait une compétence à acquérir par la jeunesse d'aujourd'hui ? Peut-être même une compétence essentielle. Et si penser l'impact des évolutions technologiques sur l'évolution de notre monde pouvait s'apprendre en réunissant différentes compétences développées au sein des établissements de formation ?

Pour répondre à cette ambition, le secrétariat général pour l'investissement, en charge de France 2030, a lancé le concours « Butterfly 2050 - Dessine ton futur ». Les ministères de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt, de la Transition écologique de l'Energie, du Climat et de la Prévention des risques, participent au pilotage de ce projet. Le concours est opéré pour le compte de l'Etat conjointement par la Caisse des dépôts et consignation et la Cité européenne des scénaristes.

Le concept

Le concours « Butterfly 2050 - Dessine ton futur » réunit des étudiants et des élèves d'horizons différents pour mettre leurs compétences respectives en commun et imaginer un futur désirable.

Concrètement, il consiste à concevoir, dans une démarche pluridisciplinaire et collaborative, un scénario prospectif qui se situe en France, en 2050, en identifiant les innovations associées qu'elles soient technologiques, de produit, d'usage, ou organisationnelles… autour de 4 thématiques :

- Prendre soin en 2050 ;
- Vivre ensemble en 2050 ;
- Apprendre en 2050 ;
- Se nourrir en 2050.

Le public

Le concours s'adresse par ordre prioritaire :

- Aux établissements de formation lauréats, membres de consortium ou partenaires du programme Compétences et Métiers d'Avenir (CMA) ou des Campus des Métiers et des qualifications (CMQ) ;

- Aux établissements de formation lauréats des autres dispositifs de France 2030 ou des programmes d'investissements d'avenir (PIA) précédents en cours (par exemple Nouveaux cursus universitaires, EUR, Excellences…) ;

- Aux autres établissements de formation.

Les établissements peuvent participer soit en tant que porteur de projet, soit en tant que simple partenaire.

La participation au concours s'effectue en inscrivant une équipe d'élèves et/ou d'étudiants d'ici le 6 décembre 2024 (voir détails ci-dessous).

Organisation du concours

Des équipes pluridisciplinaires

Les équipes sont appelées “chrysalide” ou encore « équipe-chrysalide ». La chrysalide est le laboratoire qui donnera naissance au papillon. Les équipes-chrysalides constituent ainsi autant de laboratoires à fusion d’idées pour faire émerger un futur désirable à l'horizon 2050.

Dans le but de favoriser l’émergence d’idées novatrices et de perspectives sociétales, les équipes sont composées de profils aux expertises variées et complémentaires visant à favoriser la richesse narrative.

Ainsi, chaque équipe est constituée de façon la plus paritaire possible, de 5 à 6 candidats issus d’au moins deux structures pédagogiques différentes (en cours de formation ou *alumni* de moins de 2 ans) :

- Un/une scénariste (ou écriture créative) ;
- Un/une designer/designeuse ;
- Un/une ingénieur(e) ;
- Un/une élève ou étudiant(e) de la voie professionnelle (CFA, lycée professionnel, lycée agricole, MFR, enseignement supérieur) ;
- Un ou deux étudiant(s)/étudiante(s) / spécialité libre.

Quatre thématiques et un livrable

Chaque équipe choisit la thématique sur laquelle elle souhaite travailler et ce, parmi quatre thèmes proposés pour cette saison 2 :

1. « Prendre soin en 2050 » : Il s’agit d’imaginer les innovations en matière de santé, de prévention, et de bien-être dans un monde où l'humain, l'animal et l'environnement sont interconnectés ;

2. « Vivre ensemble en 2050 » : Il s’agit de se projeter dans les relations sociales et de travail, et l’habitabilité du monde de demain ;

3. « Apprendre en 2050 » : Il s’agit d’envisager les révolutions des apprentissages et des environnements éducatifs ;

4. « Se nourrir en 2050 » : Il s’agit d’explorer l’évolution des régimes alimentaires, des technologies alimentaires, des nouvelles pratiques agricoles citoyennes, locales et globales.

A la fin, chaque équipe doit rendre un scénario composé de trois parties :

1. Une présentation de l’univers prospectif comprenant la description des principales caractéristiques de cet univers, des innovations sous-jacentes et de leur potentiel ;

2. Une mise en récit du scénario prospectif à travers un personnage ou une pluralité de personnages, et ce, sous la forme, au choix : d’un scénario de court-métrage, d’une prose ou d’un scénario de podcast. Le but étant d’incarner la problématique et les innovations en lien avec le thème choisi ;

3. Un compte rendu de la phase exploratoire avec notamment la liste des étapes et hypothèses ayant conduit au choix des innovations et du récit.

Le porteur de projet et le référent d’équipe

Le porteur de projet désigne la structure pédagogique (prioritairement l’établissement, à défaut sa composante / département pédagogique) qui constitue et inscrit une ou plusieurs équipe(s) au concours.

Chaque porteur de projet s’engage :

- A veiller à l’entière composition des équipes en palliant les éventuelles défections d’un ou plusieurs de ses membres ;

- A recruter un(e) référent(e) de chaque équipe inscrite au concours (voir ci-après « Le référent d'équipe ») ;

- A accompagner l'équipe dans la construction du dossier jusqu'au dépôt et la finale si elle est sélectionnée ;

- A mettre à disposition de son/ses équipe(s) des lieux virtuels ou physiques de réunion ;

- A désigner un(e) interlocuteur/interlocutrice principal(e) comme contact privilégié du comité d'organisation du concours pour les questions juridiques, économiques et administratives liées au concours.

- A valoriser autant que possible la participation de leur(s) apprenant(s) avec l'attribution de crédit ECTS.

Chaque équipe-chrysalide est accompagnée par un référent d'équipe. À sa convenance et selon des modalités à définir avec l'organisateur, il met en place un suivi régulier avec l'équipe. Il s'assure de l'avancement du travail de celle-ci et du bon fonctionnement du groupe constitué.

Le référent d'équipe est en lien avec le comité d'organisation du concours Butterfly 2050 pour toutes les questions liées au concours lui-même, à son déroulé, au contenu et à la mise en forme du livrable.

Le mode de rémunération des référents d'équipe relève de la responsabilité de l'établissement porteur et de ses partenaires (inclus dans l'état de service, heures complémentaires etc.). Idem pour leur défraiement. (voir plus bas « Les frais d'inscription et de participation »).

Engagement du comité d'organisation

Afin de faciliter mais aussi valoriser votre participation, le comité d'organisation du concours Butterfly 2050 s'engage :

- Si vous êtes lauréat CMA ou partenaire d'un lauréat CMA, à rendre éligibles les dépenses associées (référent d'équipe, déplacements). Pour les autres dispositifs du PIA : nous contacter (voir plus bas « Les frais d'inscription et de participation ») ;

- A vous accompagner en vous aidant à constituer votre équipe, en formant votre référent d'équipe au scénario ;

- A vous apporter des ressources (*masterclasses*, webinaires, consultations avec des professionnels, base de données d'ouvrages et articles, liste de personnalités qualifiées en innovation) à destination des référents d'équipe mais aussi de vos équipes ;

- A faire bénéficier les équipes d'une formation dédiée concernant : le scénario, la prospective, le design et la collaboration ;

- En cas de pré-sélection, à booster votre équipe à la préparant au pitch final ;

- A mettre en avant votre structure sur les supports de communication associés au concours.

L’attribution des prix

Pré-sélection

Les dossiers finalistes seront présélectionnés par un comité indépendant de professionnels du scénario prospectif. Ce comité fera des recommandations à l’Etat via le comité d’organisation du concours, pour sélectionner un maximum de 12 équipes finalistes.

Les finalistes seront informés par courriel et participeront à une préparation au pitch oral, quatre semaines avant la finale.

Prix et lots

Lors de la finale, un jury d'au plus 12 personnes – non issues du comité de pré-sélection -, composé de prospectivistes et personnalités issues de divers domaines (science, industrie, arts, médias, politique) décernera 4 prix :

- **Deux Grands prix de l’innovation** - Capacité à mettre en avant une innovation
- **Grand prix du futur désirable** - Capacité à créer un futur enviable
- **Prix coup de cœur du jury** - Qualité du récit et des personnages

De façon générale, l’attribution de chaque prix tiendra compte du traitement du thème, de l’originalité des propositions, du caractère désirable de la vision, du potentiel d’exploitation des pistes d’action, et de la présentation orale du projet.

Des lots spécifiques seront attribués aux équipes chrysalides lauréates.

Inscription et participation

Modalités d’inscription et de participation

Si vous souhaitez participer au concours, il vous suffit dans un premier de déclarer votre intention en vous rendant sur Démarches simplifiées à l’adresse suivante : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/455e91f5-533d-4198-a8b8-5cb0f8cb7c61?

Une fois votre/vos équipe(s) constituée(s), il vous suffit de l’inscrire de la même façon, sur Démarches simplifiées : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/concours-butterfly-2050-dessine-ton-futur-edition--2

La date limite d’inscription de votre/vos équipe(s) est le 6 décembre 2024 à 23h59.

Frais d’inscription et de participation

L’inscription et la participation au concours sont gratuites pour les étudiants / les élèves qui sont recrutés par les structures pédagogiques.

Ainsi, leurs frais de déplacement et d’hébergement sont pris en charge par leur établissement de rattachement.

Quant à la rémunération, aux frais de déplacement et d’hébergement du référent d’équipe, ils sont à la

charge du porteur de projet.

A noter que ces dépenses sont éligibles dans le cadre des obligations de dépenses des programmes Compétences et Métiers d'Avenir (CMA) et Campus des métiers et Qualification (CMQ).

Vous êtes lauréat CMA ? Vous pouvez prendre en compte les dépenses et frais d'un référent ou d'un participant Butterfly.

Vous êtes partenaire d'un projet CMA ? Votre chef de file peut accepter les dépenses que vous engagerez au titre d'un référent d'équipe ou d'un participant chrysalide.

En cas de nécessité faites appel à votre opérateur (votre chargé de projet ANR ou CDC) pour faciliter cette prise en charge par votre chef de file.

Si le porteur ou établissement partenaire est lauréat d'un autre programme de France 2030 ou des anciens PIA, l'éligibilité des dépenses est à considérer en fonction de l'annexe financière.

Lorsqu'un établissement n'est pas lauréat, il peut se rapprocher d'un autre établissement lauréat (par exemple le porteur) pour bénéficier d'un appui financier.

Propriété intellectuelle

Les équipes doivent citer leurs sources, et en particulier indiquer tout emprunt à une œuvre originale préexistante ou tout apport d'un intervenant tiers (expert) dans l'œuvre soumise.

Cependant, l'organisateur n'est pas responsable de l'obtention ou de la vérification des droits de propriété intellectuelle relatifs à l'utilisation d'une œuvre par les candidats dans la production de leur livrable.

Tous les droits de propriété intellectuelle sur les livrables resteront, à tout moment, la propriété des candidats.

Communication

Les finalistes et les vainqueurs autorisent le secrétariat général pour l'investissement à reproduire et utiliser leur prénom, leur établissement, ainsi que le nom de leur projet sur tout support de communication lié à la valorisation du concours ou à ses autres activités, sans rémunération de quelque nature que ce soit. Cette autorisation comprend toute reproduction de ces éléments dans le monde entier et pour toute la durée des droits d'auteur.

Toute diffusion ou reproduction de leurs projets par les finalistes, les équipes lauréates, ou leurs ayants-droits devra être accompagnée d'une mention du concours, de son logo et de son site web, définis par le service de communication du secrétariat général pour l'investissement.

Acceptation et règlement

En participant et en présentant une candidature au concours « Butterfly 2050 - Dessine ton futur », les candidats conviennent de se soumettre aux conditions générales du règlement dans leur intégralité, sans possibilité de réclamation quant aux résultats. Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout litige à l'occasion du concours sera soumis au Tribunal de Paris auquel compétence exclusive est attribuée.

Information et liberté

Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre du concours, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée, dite loi « Informatique et Libertés », et au Règlement Européen relatif à la Protection des Données personnelles (RGPD) n°2016/679, les participants sont informés que les données nominatives retranscrites lors de la participation au concours seront traitées dans le respect de ces règles.

GOUVERNEMENT

BANQUE des TERRITOIRES

FRANCE 2030

Contacts

Concoursbutterfly2050@gmail.com